

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°1 du 8 janvier 2010**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Marine nationale**

**Texte n°9**

**DÉCISION N° 0-59009-2009/DEF/EMM/STN**  
portant changement de position du chasseur de mines tripartites « Verseau ».

*Du 7 décembre 2009*

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « soutiens navals »*.

**DÉCISION N° 0-59009-2009/DEF/EMM/STN portant changement de position du chasseur de mines tripartites « Verseau ».**

*Du 7 décembre 2009*

NOR D E F B 0 9 5 3 0 8 8 S

---

*Références :*

- a) Arrêté n° 52 du 7 mars 2001 (BOC, p. 2772. ; BOEM 570-0.1) modifié.
- b) Instruction n° 0-62862-2007/DEF/EMM/STN du 16 octobre 2007 (n.i. BO).
- c) Directive n° 0-79909-2008/DEF/EMM/PLANIF/ -- du 23 octobre 2008 (n.i. BO).
- d) Note n° 0-4038-2009/DEF/EMM/STN du 2 février 2009 (n.i. BO).

*Texte abrogé :*

Décision n° 0-37969-2009/DEF/EMM/STN du 15 septembre 2009 (BOC N° 40 du 19 octobre 2009, texte 26. ; BOEM 570-0.2.6).

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 570-0.2.6

*Référence de publication :* BOC N°1 du 8 janvier 2010, texte 9.

---

Le chasseur de mines tripartites (CMT) *Verseau* est placé en position « en complément » le 28 octobre 2009 [références c) et d)].

Les différentes opérations de désarmement prévues dans cette situation [réf. b) et d)] seront menées sous l'autorité de l'amiral commandant la force d'action navale (ALFAN).

La mise en réserve du bâtiment devrait intervenir en novembre 2009 afin d'effectuer les prélèvements des équipements majeurs destinés au maintien de la condition opérationnelle (MCO) des CMT et de réaliser sa sécurisation.

Le prélèvement des équipements destinés au MCO des CMT sera organisé en liaison avec le service de soutien de la flotte (SSF) de Brest.

La destination finale de la coque sera fixée avant le passage en réserve.

La décision n° 0-37969-2009/DEF/EMM/STN du 15 septembre 2009 portant changement de position du chasseur de mines tripartites *Verseau* est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'amiral,*  
*chef d'état-major de la marine,*

Pierre-François FORISSIER.